

Courage

Kawkab al-Sharq, 18 mai 1933

Courage — brillant, admirable. Courage — exquis, raffiné. Courage — écrasant, foudroyant : tel est ce courage que certains députés manifestent, de temps à autre.

Un courage tel que je ne sais comment ceux qui le possèdent parviennent à le supporter, comment ils tiennent bon sous son poids écrasant et ses terreurs énormes — car il est véritablement effrayant, véritablement épouvantable, véritablement troublant, pour les intrépides comme pour les craintifs.

Un courage rare et éblouissant, celui que certains députés adoptent lorsqu'ils parlent de leurs adversaires, individus ou groupes, sous la coupole du Parlement : ils lâchent alors leur langue contre ces adversaires, mêlant le vrai et le faux, l'erreur et la justesse, le sérieux et la plaisanterie, sans rien peser, sans rien calculer, se contentant de se déchaîner comme si le champ leur était laissé tout entier libre, sans aucun moyen de les calmer ni de les apaiser.

L'un d'eux s'est levé avant-hier et a lâché sa langue contre la presse et les journalistes, dressant contre la presse et les journalistes le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, et le Parquet général — et si sa capacité humaine avait pu dépasser ce que la capacité humaine peut supporter, il aurait exigé que tous les journaux fussent suspendus, hormis ceux du Ministère, que tous les journalistes fussent emprisonnés, hormis ceux du Ministère, que le Ministère redoublât de sévérité dans les suspensions et les confiscations, que le Ministère n'épargnât aucun effort pour épuiser les journalistes et écrivains emprisonnés, la critique et les critiques — tout en se réservant, à lui-même, un champ libre pour parler sans jamais rendre compte de ses paroles, pour agir sans jamais rendre compte de ses actes, pour faire tout ce qu'il lui plaît sans qu'aucune voix ne s'élève pour le désavouer, sans qu'aucune langue ne se délie pour protester.

Et la source de cette tempête déchainée, dans laquelle ce député s'est lui-même précipité, est qu'un homme, dit-on, aurait tenté d'attenter à la vie du président du Conseil — et voilà qu'il faudrait, paraît-il, interroger tous les adversaires du président du Conseil au sujet de la tentative de cet homme !! Et voilà qu'il faudrait faire porter à tous les

journaux de l'opposition la responsabilité de la tentative de cet homme !! Et voilà qu'il faudrait que le Ministère sévît contre ces journaux jusqu'à la dernière rigueur, et jusqu'à l'extrême châtiment !!

Mais ce député, et ceux qui lui ressemblent, feraient bien d'apprendre que l'excès dans l'avertissement peut bien dépasser son propre but, et aboutir à l'inverse même de ce qu'on en attendait — provoquant le rire au lieu du chagrin, apaisant les esprits au lieu d'y instiller la crainte et l'inquiétude. Car l'excès, par sa nature même, prête à rire : il ne procède que d'une défaillance de la pensée, et d'un manquement à la logique et à la raison elles-mêmes.

Nous aurions aimé que ce député, et ceux qui lui ressemblent, fussent des modèles de mesure et de modération, non des modèles d'excès et de dépassement des bornes. Nous aurions aimé, également, que ces députés se maîtrisassent eux-mêmes, et se conduisissent avec quelque, si peu que ce fût, de justice — sans faire les lions face à la nation seule, ni faiblir face au Ministère seul.

Nous aurions aimé qu'ils manifestassent ce même courage admirable et brillant face à ces incidents honteux et infâmes, qui ne blessent pas seulement les âmes, mais déshonorent tout ministère sous l'ombre duquel ils se produisent, et touchent l'honneur même de l'État sous les ailes duquel ils ont lieu.

Oui — nous aurions aimé que ce député, et ceux qui lui ressemblent, chargeassent et parcourussent le terrain, fissent des discours et parlassent haut, lançassent la foudre de leur mise en garde contre ces fonctionnaires qui commettent des péchés, perpètrent des crimes, et font le mal ouvertement, sous la lumière du soleil ardent et brûlant, sans pitié ni crainte — sans même jamais s'exposer à ce qui pourrait les appeler à la crainte ou à la pitié.

Oui — nous aurions aimé que ce député, et ceux qui lui ressemblent, interrogeassent le ministre de l'Intérieur, et insistassent dans leur question ; mieux, qu'ils l'interpellassent, et insistassent dans leur interpellation, au sujet de ces incidents qu'un jugement des tribunaux a établis contre un officier qui avait tyrannisé ceux placés sous sa garde, et ceux, parmi les hommes de police, qui l'ont secondé — des hommes placés là pour empêcher le crime, et qui s'y sont noyés jusqu'aux oreilles ! Des hommes placés là pour protéger l'ordre, et qui en sont devenus les ennemis ; des hommes placés là pour préserver les corps des gens du supplice, et qui les y ont plongés ; des hommes placés là pour

garder aux gens leur dignité, et qui l'ont foulée aux pieds. Des hommes placés là pour prouver à l'étranger que l'Égypte possède un gouvernement organisé et civilisé, digne de confiance, sous l'ombre duquel les gens peuvent jouir de la sécurité sans avoir besoin du régime des capitulations — et qui prouvent au contraire à l'étranger qu'on ne peut se fier à eux pour rien ! Ni pour l'ordre, ni pour l'honneur, ni pour la dignité !!

Oui — nous aurions aimé que se manifestât ce courage admirable et brillant, et que le ministre de l'Intérieur fût interrogé — mieux, interpellé — afin que la Chambre des députés sût comment le ministère de l'Intérieur s'était permis de maintenir un officier à son poste après qu'il eût commis les crimes qu'il commit, et perpétré les péchés qu'il perpétra, au point de remplir les cœurs des gens de terreur et d'effroi, de leur ôter tout espoir de pitié, de nouer leurs langues au point qu'ils n'osent élever la voix pour se plaindre, et de lier leurs mains au point qu'ils n'osent même écrire une supplique !!

Oui — nous aurions aimé que se manifestât ce courage admirable et brillant, et que le ministre de l'Intérieur fût interrogé — mieux, interpellé : qu'a-t-on fait du directeur qui a couvert cet officier et l'a maintenu à son poste, le laissant dépouiller les gens de leurs vêtements, ordonner aux soldats de s'amuser à leurs dépens, puis ordonner aux soldats de les jeter dans une mare d'urine, puis leur ordonner de se laver le visage et le cou avec cette urine, puis leur ordonner de se rincer la bouche avec cette urine et de l'inhaler !!

Nous aurions aimé que se manifestât ce courage admirable et brillant, afin que ce député, et ceux qui lui ressemblent, interrogeassent le ministre de l'Intérieur — voire le président du Conseil lui-même — sur ces incidents que la justice a consignés : où se sont-ils produits ? Se sont-ils produits dans une Égypte qui fait partie de l'Europe ? Se sont-ils produits dans une Égypte dont on dit qu'elle a des lois ? Se sont-ils produits dans une Égypte dont la Constitution dispose que la religion officielle est l'islam ?

Et si ces incidents se sont réellement produits dans une Égypte qui fait partie de l'Europe, dans quelle partie de l'Europe plonge-t-on les gens dans l'urine, et leur ordonne-t-on de s'en laver le visage et le cou, et de s'en remplir la bouche et le nez ??

Et si ces incidents se sont réellement produits dans une Égypte dont on dit qu'elle a des lois, dans quel article de la loi est-il permis aux

officiers et aux soldats de plonger les gens dans l'urine, et de leur ordonner de s'en laver le visage et le cou, et de s'en remplir la bouche et le nez ?!

Et si ces incidents se sont réellement produits dans une Égypte dont la religion officielle est l'islam, dans quel texte du Coran, dans quel texte du hadith, dans quel texte de la jurisprudence est-il permis aux officiers et aux soldats de plonger les serviteurs de Dieu dans l'urine, et de leur ordonner de s'en laver le visage et le cou, et de s'en remplir la bouche et le nez ??

Quelles ablutions sont-ce là, que les musulmans auraient ordonnées ? Quelles ablutions rituelles sont-ce là, que les musulmans auraient ordonnées ? Quel outrage est-ce là, commis à la lumière du soleil ardent et brûlant, quand l'islam a ses cheikhs et ses savants, l'islam a son ministère et ses ministres, l'islam a ses soldats et ses gardiens, l'islam a son protecteur et son tuteur — cet homme même qui visite les mausolées, et cherche la bénédiction auprès des tombeaux des saints ?!

Nous aurions aimé que se manifestât ce courage admirable et brillant à la Chambre des députés, et que les députés s'indignassent pour la vérité, non pour le mensonge, et défendissent la dignité des gens, leur honneur et leur religion. Tout cela eût été bien préférable à ce que les députés s'en prissent injustement à la presse, et lui fissent porter le péché de cet homme qui tenta d'attenter à la vie du président du Conseil.

Les chambres de députés ne furent pas instituées pour accuser les innocents, ni instituées pour prendre les gens sur simple soupçon, ni instituées pour accabler les gens sans droit ; elles furent instituées pour défendre les droits des nations, veiller sur les sanctuaires des personnes, préserver les dignités des individus et des groupes, et tenir le Ministère à la protection du droit, de la justice et de la loi.

Non, les chambres de députés ne furent pas instituées pour faire les lions face aux adversaires, tout en réservant à ses propres amis et partisans affection, tendresse et indulgence. Nous aurions aimé que ce député, et ceux qui lui ressemblent, tournassent ce même courage admirable et brillant contre eux-mêmes, et se demandassent : quel est le jugement de Dieu, quel est le jugement de la loi, quel est le jugement de la Constitution, sur des députés qui accordent leur confiance à un ministère sous l'ombre duquel de tels péchés se produisent, sous l'ombre duquel de tels crimes se commettent, et qui pourtant ne s'indignent, ne se soulèvent, ni ne bougent, jusqu'à ce qu'on les y contraigne par la force

— et même alors, ne bougent que péniblement, souhaitant, s'ils le pouvaient, demeurer immobiles ?

Quel est le jugement de Dieu, quel est le jugement de la loi, quel est le jugement de la Constitution, sur des députés qui maintiennent Sidqi Pacha au pouvoir, tout en sachant que les incidents d'al-Badari ont bien eu lieu, et qu'il a refusé de laisser l'enquête suivre son cours comme le voulait son partenaire au gouvernement — au point de chasser ce même partenaire du pouvoir ! — et tout en sachant que d'autres crimes ont eu lieu à Assiout, sans que Sidqi Pacha n'eût jamais puni le gouverneur d'Assiout, mais l'eût au contraire protégé et promu !! Et tout en sachant que d'autres crimes encore ont été commis au Fayoum, sans que Sidqi Pacha n'eût jamais puni le gouverneur du Fayoum.

Oui, quel est le jugement de Dieu sur ces députés qui voient tout cela, et pourtant ne le dénoncent pas au Ministère, et n'osent pas renverser ce Ministère, encore moins traduire un groupe de ses membres devant la justice !

C'est vers de telles choses que devrait se tourner le courage des députés, non vers la presse et les journalistes ; car quoi qu'il en soit de la presse, elle ne nuira jamais à la justice en Égypte autant que ne lui a nui le Ministère, ne déshonorera jamais l'Égypte autant que l'a déshonorée le Ministère, ne soulèvera jamais l'indignation du peuple autant que l'ont soulevée les agissements du Ministère.

Mais les députés continueront toujours à faire les lions face à la presse, et se montreront toujours cléments envers le Ministère ; ils dresseront toujours le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice et le Parquet général contre la presse, et s'abstiendront toujours de se dresser eux-mêmes contre le Ministère — car le décret de Dieu a voulu que l'Égypte fût éprouvée, que sa patience et son endurance fussent mises à l'épreuve ; et le décret de Dieu prouvera que l'Égypte supporte patiemment l'injure, endure l'adversité, tout en conservant sa fierté et son attachement à la liberté.

Oui, le décret de Dieu prouvera que l'épreuve fut dure et longue, et que l'Égypte en est sortie victorieuse.